



Accrochage sans assurance

Par **poussinette971**, le **30/01/2013 à 16:51**

bonjour,rn Il ya quelques jours j'ai eu un accrochage avec 2 voitures qui étaient stationnées. Le problème c'est que mon assurance auto était suspendue. quels sont les risques encourus quand les propriétaires iront déposer leurs constats a leurs assurances respectives. merci de vos réponses.

Par **trichat**, le **30/01/2013 à 17:08**

Bonjour,rnrnLe défaut d'assurance automobile constitue une infraction grave au code de la route.rnrnVous avez établi des constats avec les propriétaires des véhicules accidentés.rnrnVous allez devoir assurer le coût des réparations. Si l'un des propriétaires ou son assureur dépose une plainte, les sanctions sont lourdes. Ci-joint lien vers "vos droits. service public":rnrn<http://vosdroits.service-public.fr/F2628.xhtml>rnCordialement.

Par **pierrepapier**, le **31/01/2013 à 16:24**

bonjourrnThéoriquement : Vous encourez d'une amende de 3 750€ jusqu'à la confiscation de la voiture, en passant par une suspension de permis de 3 ans.rnrnSource : [défaut d'assurance](#)

Par **poussinette971**, le **10/02/2013 à 02:43**

bonsoir.rnTout d'abord merci pour vos réponses. J'ai reçu ce matin le devis des réparations de la voiture la moins endommagée qui s'élève à plus de 900 euros; mais je voudrais savoir si je peux demander une contre expertise pour vérifier qu'il n'y ait pas d'arnaque, et si je peux choisir le garage où seront effectuées les réparations? J'ai moins d'1 an de permis et ce problème d'assurance est lié à de grosses difficultés financières. Est-ce que ça peut jouer en ma faveur si les assurances ou les propriétaires portent plainte?rnMerci de vos réponses.

Par **chaber**, le **10/02/2013** à **06:21**

bonjour,[citation]J'ai reçu ce matin le devis des réparations de la voiture la moins endommagée qui s'élève à plus de 900 euros; mais je voudrais savoir si je peux demander une contre expertise pour vérifier qu'il n'y ait pas d'arnaque[/citation]Vous en avez le droit, mais à vos frais (250€ - 300€)rn[citation]et si je peux choisir le garage où seront effectuées les réparations?[/citation]pas du tout.rnrnQue voulez-vous en plus alors que vous devriez faire profil bas en ayant commis cet accident en étant en infraction.

Par **amajuris**, le **10/02/2013** à **10:23**

bjr,rnen principe les propriétaires des autres véhicules ont du faire une déclaration à leurs assurances et c'est leurs assurances qui va traiter avec vous.rnainsi les autres propriétaires pourront faire réparer leurs véhicules sans attendre que le devis vous convienne.rnc'est la procédure que je suivrais si j'étais propriétaire d'un véhicule concerné.rncdt

Par **trichat**, le **10/02/2013** à **11:43**

Bonjour,rnrnEt j'ajouterais que Poussinette a beaucoup de chance qu'ils ne déposent pas de plainte, car elle pourrait être doublement sanctionnée: amende et retrait de permis de conduire.rnrnCdt